



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
27 mai 2021
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22 de la
Convention, concernant la communication n° 847/2017*, ****

Communication présentée par : M.P. (représenté par des conseils, Benjamin Keith et Anthony Hanratty)

Victime(s) présumée(s) : Le requérant

État partie : Bulgarie

Date de la requête : 16 octobre 2017 (date de la lettre initiale)

Questions de fond : Extradition vers la Fédération de Russie

Réuni le 28 avril 2021, le Comité, n'ayant reçu aucun commentaire des conseils du requérant sur les observations de l'État partie malgré trois rappels, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 847/2017.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-dixième session (26-28 avril 2021).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Essadia Belmir, Claude Heller, Erdogan Iscan, Liu Huawen, Ilvija Puce, Ana Racu, Diego Rodríguez-Pinzón, Sébastien Touzé et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

